

L'AMELIORATION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

L'amélioration des relations professionnelles et des conditions de travail

Paragraphe 1 : L'amélioration des relations professionnelles

Les relations professionnelles jouent un rôle déterminant dans la mise en valeur des ressources humaines. Les renforcer dans la Fonction Publique béninoise, reviendrait à instaurer la participation des fonctionnaires aux prises de décisions et à garantir leur sécurité sur les lieux de travail.

A - L'instauration d'une gestion participative

Une décision ne saurait recevoir totalement l'adhésion de ceux qui sont appelés à l'exécuter si ceux-ci ne sont pas associés à sa conception.

Le constat aujourd'hui en matière de décisions dans la Fonction Publique béninoise et qu'elles sont souvent élaborées au mépris de ceux qui doivent les appliquer ou les exécuter. Il est vrai que le fonctionnaire est dans une situation statutaire et réglementaire vis-à-vis de l'Administration (article 41 de la loi 86013 du 26 février 1986) ne l'autorisant pas expressément à participer aux décisions le concernant. Mais les exigences actuelles veulent qu'il y soit de plus en plus associé.

En effet, pour que les décisions aboutissent effectivement à savoir: prêter des services efficaces, efficients et de haute qualité, il faudrait qu'elles soient planifiées, mises en oeuvre et suivies avec une pleine participation des agents du secteur concerné et leur syndicat, à toutes les étapes. L'Administration devra leur donner des informations objectives et pertinentes, les consulter régulièrement et les associer aux délibérations.

Si telle pourrait être la gestion participative, l'Administration devra également oeuvrer pour garantir la sécurité des travailleurs à leurs postes.

B - La garantie de sécurité au travail

Aucune politique de valorisation n'est viable si elle n'accorde pas une place de choix à la sécurité des travailleurs c'est-à-dire assurer la quiétude au travail. L'ambiance de travail doit être dépourvue de toute agression physique ou psychologique de la part des supérieurs hiérarchiques, des usagers ou entre les agents eux-mêmes.

Remarquons que l'insécurité dans la Fonction Publique béninoise est à l'origine des nombreux cas de frustrations, anxiétés et difficultés d'organisation qu'on observe chez les fonctionnaires. Elle se traduit par des persécutions, des attitudes offensives consistant à nuire à un fonctionnaire ou à un groupe d'agents par des agissements cruels, perfides ou humiliants.

En effet, il est fréquent de voir des supérieurs hiérarchiques punir des collaborateurs pour leurs compétences remarquables en les critiquant constamment ou en leur retirant des responsabilités, souvent en leur confiant des tâches peu importantes ; en les surchargeant de travail et en écourtant les délais d'exécution dans l'espoir qu'ils échoueront.

Une autre forme de persécution sur le lieu du travail est le harcèlement psychologique auquel se livrent les fonctionnaires entre eux. Il consiste à faire continuellement des remarques négatives à l'encontre d'un collègue, à le critiquer, à l'isoler constamment en le laissant sans contacts sociaux, à médire de lui, à répandre de fausses informations à son sujet ou à le ridiculiser de façon incessante.

Les fonctionnaires qui sont directement en contact avec le public sont souvent victimes du harcèlement psychologique et surtout des violences physiques.

Face à l'ampleur et la gravité de ces pratiques peu orthodoxes, il serait utile que l'Etat prenne ses responsabilités. Toute action dans ce sens passera d'abord par la sensibilisation à tous les niveaux. Montrer au public les conséquences de ces persécutions sur le fonctionnaire, ses prestations et le développement national. Il est souhaitable que des mesures répressives soient prises contre les supérieurs hiérarchiques qui se livrent à ces pratiques. Par ailleurs, l'installation des postes de sécurité dans les services serait une garantie de sécurité aux fonctionnaires contre les agressions des usagers.

Paragraphe 2 : L'amélioration des conditions de travail

Elle concerne l'aménagement des locaux et l'équipement des services en matériels et en fournitures de travail.

A - L'aménagement des locaux

La plupart des services publics au Bénin sont de vieux bâtiments hérités du colonialisme, délabrés, exigus, mal entretenus et ne répondant plus aux normes actuelles d'architecture.

L'aménagement et l'entretien des blocs administratifs permettront d'avoir un cadre de travail adéquat, agréable et sain.

Il est vrai que le Bénin végète dans le sous-développement, avec des moyens très limités. Ce manque de moyens ne saurait être pris comme un prétexte pour continuer à abriter les fonctionnaires dans des "porcheries". Il faudrait donc composer avec le peu qui existe, le planifier en vue de répondre aux besoins de la société notamment ceux de l'Administration publique dont l'importance n'est plus à prouver aujourd'hui. Le budget de l'Etat jouera un grand rôle dans la réfection et la construction des bâtiments administratifs.

La politique de l'Etat dans ce sens serait d'évaluer au niveau de tous les départements ministériels, les besoins en infrastructure. Ces besoins seront centralisés et confiés à un comité interministériel qui se chargera de gérer le projet de construction. Chaque année, un crédit budgétaire sera alloué aux réalisations. Ces réalisations qui s'échelonneront dans le temps se feront suivant l'importance chronologique des besoins.

Par ailleurs, il est souhaitable que l'entretien des locaux revienne désormais à des agences de nettoyage privées en lieu et place des agents publics d'entretien qui travaillent souvent au gré de l'humeur.

B - L'équipement des services

Il ne suffit pas de construire des locaux confortables pour prétendre obtenir des fonctionnaires de très bons rendements. Il faudra également équiper les services de matériels de travail tels que les mobiliers et les fournitures de bureau.

Le sous-équipement observé ça et là, sans être exclusivement lié aux difficultés financières de l'Etat, découle aussi de l'absence d'une politique de matériel.

Dans la plupart des services, les fournitures de bureau (bics, chemise-dossiers, chemises à sangle, feuilles, trombones, agrafeuses et agrafes, tubes à vernis correcteurs...) sont souvent insuffisants ou si rares que certains agents se les procurent à leurs propres frais ou les réclament simplement aux usagers.

Les bureaux sont souvent insuffisants parce que abîmés au fil des ans et non remplacés. Quant aux matériels roulant, ils sont presque inexistants dans la plupart des services rendant difficiles les liaisons extérieures surtout dans les régions dépourvues de téléphone.

Tous ces problèmes seraient réduits si le peu de moyens disponibles était bien réparti à travers les services et utilisé rationnellement à tous les niveaux.

Une politique de matériel dans la Fonction Publique reviendrait à augmenter le crédit alloué périodiquement à l'acquisition des matériels. La répartition se fera suivant les besoins réels de chaque service. Un système de contrôle de l'utilisation de ces matériels serait un atout et éviterait donc qu'ils soient détournés et utilisés à des fins personnelles.